



INTERFEDERALE JEUNESSE & SPORTS

30 novembre 2018

POUR LE RATTACHEMENT DES MISSIONS ET DES AGENTS JEUNESSE ET SPORTS AU CHAMP EDUCATIF

Nous, fédérations syndicales UNSA-Education, FSU et CGT, représentant 75% des suffrages exprimés lors des dernières élections au Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports, présentons conjointement, aujourd'hui, une proposition concrète de réorganisation de notre secteur ministériel.

Dans le respect de la mission éducative de l'Etat, porteuses de l'ambition d'un service public de qualité, attentives aux conditions de travail de ses agents publics, aux partenariats respectueux des acteurs du sport, de l'éducation populaire et de la jeunesse, nos fédérations réaffirment l'urgence d'intégrer pleinement le secteur ministériel JS au champ éducatif interministériel.

Nous, fédérations UNSA-Education, FSU et CGT, estimons :

- que les missions exercées par les équipes JS, directement auprès des acteurs de terrain et des territoires, ont, depuis toujours, fait la preuve de leur plus-value pour développer les activités sportives, d'éducation populaire et de jeunesse ;
- que les réponses à la circulaire du 24 juillet 2018 ignorent le travail de fond Jeunesse et Sports inscrit dans la mission d'éducation complémentaire à l'Ecole, et qu'elles disperseraient les forces vives d'un secteur indissociable, démantelant ainsi les compétences et annihilant la capacité à réaliser ces missions d'éducation ;
- que les équipes JS, chargées de mettre en œuvre des politiques publiques éducatives et de développement, ne peuvent être maintenues ni dans les DDI actuelles, ni dans celles possiblement envisagées, ni dans les ARS, ni au sein des ministères sociaux, ni dans les préfectures ;
- que la constitution d'un pôle éducatif favoriserait la synergie des 3 autorités académiques relatives aux diplômes du secteur JS (MS, MENJ, MESRI).

Nous revendiquons pleinement l'éducation tout au long de la vie. Sa mise en œuvre par l'Etat implique que les services Jeunesse et Sports disposent d'une place dédiée au sein d'un pôle interministériel éducatif.

Par conséquent, nous, fédérations UNSA-Education, FSU et CGT, revendiquons :

- la création d'un ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative de plein exercice ;

- la constitution d'un pôle éducatif réunissant les ministères chargés des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, matérialisé par une DRH commune ;
- le transfert des actuels services JS (personnels techniques et pédagogiques, administratifs et d'inspection) des DR(D)JSCS, des DJSCS et des DDCS(PP) vers des entités fonctionnelles JS dédiées et identifiées au sein de chaque rectorat (ou, à défaut, au sein des CREPS) ;
- le transfert de la gestion des agents JS à un service dédié au sein de la DGRH déjà commune au MENJ et au MESRI ;
- l'affectation administrative de tous les agents JS au niveau régional dans des services dédiés au sein des rectorats (ou, à défaut, dans les CREPS), sans mobilité géographique forcée, permettant ainsi une meilleure mise en réseau des services et établissements JS ;
- le maintien d'un échelon départemental JS de proximité dédié et identifié au sein des DSDEN, par exemple par la création de « délégations jeunesse et sports » ;
- le maintien d'un CTM Jeunesse et Sports,
- l'élargissement de la tutelle des CREPS au ministre chargé de la jeunesse et le maintien des prérogatives actuelles de ces établissements publics, y compris en matière de jeunesse et d'éducation populaire, pour recouvrer la totalité des missions et des enjeux de formation à décliner sur chaque territoire ;
- le maintien des directions d'administrations centrales de « métiers » DJEPVA et DS.